



COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

Première - Module 4 - Etats et religions

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

v.5.1



- Guide de méthodologie**
pour appréhender notre pédagogie
- Leçons détaillées**
pour apprendre les notions en jeu
- Exemples et illustrations**
pour comprendre par soi-même
- Prolongement numérique**
pour être acteur et aller + loin
- Exercices d'application**
pour s'entraîner encore et encore
- Corrigés des exercices**
pour vérifier ses acquis

www.cours-pi.com

Paris & Montpellier



EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

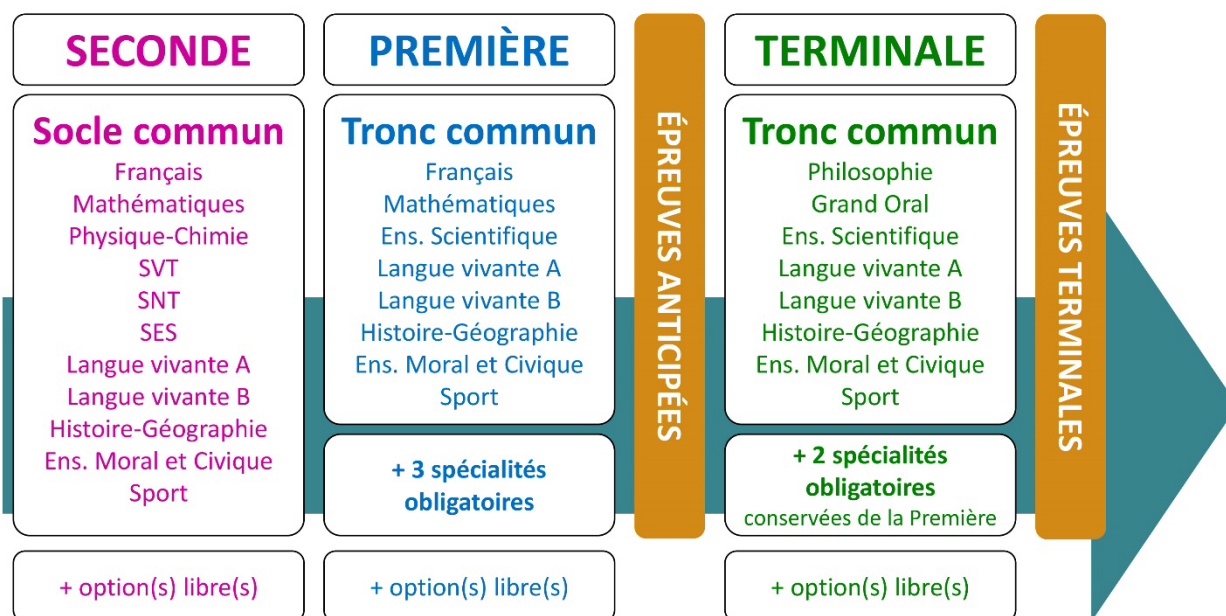
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers **l'excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

LE BAC DANS LES GRANDES LIGNES

Ce nouveau Lycée, c'est un enseignement à la carte organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde et évoluant vers un parcours des plus spécialisés année après année.



CE QUI A CHANGÉ

- Il n'y a plus de séries à proprement parler.
- Les élèves choisissent des spécialités : trois disciplines en classe de Première ; puis n'en conservent que deux en Terminale.
- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de spécialité abandonnée se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques :

- **Suggestions de lecture** pour s'ouvrir à la découverte de livres de choix sur la matière ou le sujet
- **Réfléchissons ensemble** pour guider l'élève dans la réflexion
- **L'essentiel** pour souligner les points de cours à mémoriser au cours de l'année
- Et enfin... la rubrique **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES PREMIÈRE

Module 4 – États et religions

L'AUTEUR



Nicolas BONIN

« Ne préjuger de rien, c'est se donner la possibilité de comprendre. »

Géographe de formation, enseignant en collège puis en lycée, il s'attache à donner aux élèves des outils pour comprendre le monde qui les précède et donc celui dans lequel ils vivent, dans le but de choisir en toute conscience les citoyens qu'ils seront...

Entraîneur de football diplômé, il a un faible pour la littérature américaine du XX^{ème}, et une passion pour la musique afro-américaine (Soul, Jazz, Hip Hop).

PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

CONSEILS À L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de Cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de **l'assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés. Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, justifier, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

Donc, dès qu'un devoir est rédigé, envoyez-le aux *Cours Pi* par le biais que vous avez choisi :

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **voie postale** à *Cours Pi*, 9 rue Rebuffy, 34 000 Montpellier
*Vous prendrez alors soin de joindre une **grande enveloppe libellée à vos nom et adresse**, et **affranchie au tarif en vigueur** pour qu'il vous soit retourné par votre professeur*

N.B. : *quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir** ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir.*

N.B. : *si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.*

VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure. En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves. Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

QUEL
EST
SON
RÔLE ?

Orienter les parents et les élèves.

Proposer la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.

Faire évoluer les outils pédagogiques.

Encadrer et **coordonner** les différents professeurs.

VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro.**
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.
04.67.34.03.00
scolarite@cours-pi.com



LE SOMMAIRE

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques - Module 4 - Etats et religions

Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques	1
Les objectifs et enjeux généraux	1
Les objectifs et enjeux du module	2
Introduction	3
Activité introductive	4

CHAPITRE 1. Pouvoir et religion : des liens historiques traditionnels..... **8**

OBJECTIFS

- Comprendre des liens historiques traditionnels entre pouvoir et religion.
- Découvrir le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir au travers du couronnement de Charlemagne.
- Découvrir pouvoir politique et magistère religieux : le calife et l'empereur byzantin aux IX^{ème}-X^{ème} siècles, approche comparée.

COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive.
- Se documenter.
- Travailler de manière autonome.

1. Le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir	9
2. Pouvoir politique et magistère religieux	14

CHAPITRE 2. États et religions : une inégale sécularisation..... **22**

OBJECTIFS

- Comprendre la laïcité en Turquie : l'abolition du califat en 1924 par Mustapha Kemal.
- Comprendre le rapport entre État et religions dans la politique intérieure des États-Unis depuis la Seconde Guerre mondiale.

COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive.
- Se documenter.
- Travailler de manière autonome.

1. La laïcité en Turquie	25
2. États et religions dans la politique intérieure des États-Unis	32

CHAPITRE 3. État et religions en Inde..... 40

OBJECTIFS

- Comprendre le « sécularisme » et la dimension politique de la religion en Inde.
- Comprendre les minorités religieuses indiennes.
- Appréhender les enjeux géopolitiques entre l'Inde et le Pakistan.

COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive.
- Se documenter.
- Travailler de manière autonome.

- 1. « Sécularisme » et dimension politique de la religion..... 44**
- 2. L'affrontement Inde/Pakistan dans la région du Cachemire 48**



ESSAIS

- **La géopolitique** *Alexandre Defay*
- **Démocratie** *Alecos Papadatos, Annie Di Donna et Abraham Kawa*
- **Comprendre le monde** *Pascal Boniface*
- **Qu'est-ce que la géographie ?** *Jacques Scheibling*

ATLAS

- **Atlas des religions- Passions identitaires et tensions géopolitiques** *Frank Tétart*
- **Le dessous des cartes : atlas géopolitique** *Jean-Christophe Victor*

DOCUMENTAIRES AUDIOVISUELS

- **L'influence internationale du Vatican** *Constance Colonna-Cesari*
- **Turquie, nation impossible** *Nicolas Glimois*
- **La nouvelle puissance indienne - Le monde selon Modi** *Sophie Lepault et Sébastien Farcis*
- **God Save Russia** *Alice Cohen*

SITES RESSOURCES

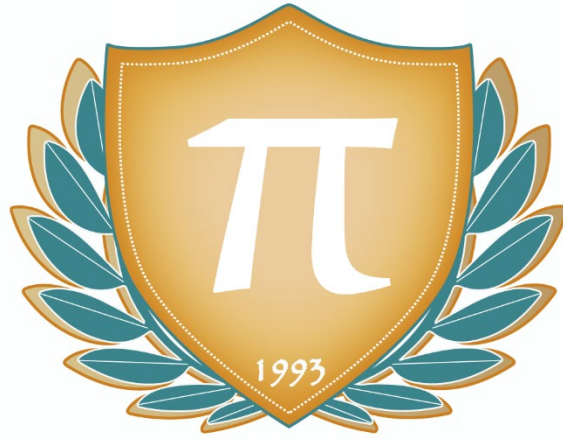
- **Géoconfluences** www.geoconfluences.ens-lyon.fr
- **CEVIFOP** www.sciencespo.fr/cevifop/fr

PRESSE ET MEDIAS

- **Le dessous des cartes** *Arte*
- **Courrier international** www.courrierinternational.com
- **Le monde diplomatique** www.monde-diplomatique.fr
- **Carto – le monde en cartes** www.arenion24.news/category/carto
- **Sciences Humaines** www.scienceshumaines.com

PODCASTS

- **Nos géographies** *France Culture*
- **Les Enjeux internationaux** *France Culture*
- **Conflits** *Revue de géopolitique*



Les disciplines d'histoire et de géographie vous ont accompagné, chaque année, lors de toute votre scolarité. Ainsi, vous êtes familiarisés avec les concepts de temps et d'espace, de chronologie et de lieu.

Cependant, une première définition de ces disciplines familières s'impose. L'**Histoire** s'intéresse aux hommes et aux événements dans le temps à partir de l'invention de l'écriture, environ 3000 ans avant notre ère dans ce territoire appelé Mésopotamie. En effet, avant cette date floue et symbolique, il s'agit de la préhistoire. L'Histoire est multiple dans ses formes. Tour à tour, elle s'arrête sur des personnages, plus ou moins célèbres, des groupes sociaux, des événements particuliers. Elle peut aussi se faire culturelle voire s'intéresser aux sensibilités. Lors de ce voyage dans l'Histoire que propose cet enseignement, nous toucherons chacune de ces histoires.

La **Géographie** quant à elle s'intéresse évidemment aux lieux, à l'espace. Elle ne peut cependant faire sans l'Homme. Cette discipline se propose donc d'étudier la façon dont l'Homme occupe son espace. Comment il va s'approprier son espace. Comment il va y investir des valeurs de possession voire d'affection. Bref, la façon dont il va construire et vivre sur cet espace qu'il nommera alors territoire. Le thème sur les frontières sera notamment l'occasion de poser les bases de ces premières réflexions et sera présent dans chacun des modules abordés.

Il est temps maintenant d'aborder les deux dernières disciplines qui complètent cet enseignement de spécialité.

La **Géopolitique** s'intéresse aux effets de la géographie sur les relations internationales. Plus simplement, elle s'intéresse aux États et à la façon dont ses États se parlent, se combattent ou s'allient sur fond d'enjeux de puissance, d'influence ou de territoire.

Enfin, les **Sciences Politiques**, à une échelle plus nationale, s'intéresse à la façon dont les États s'administrent. Elle s'intéresse également à la façon dont le pouvoir s'exerce ou encore aux rapports entre les différents groupes sociaux qui cohabitent. Ce sont ces groupes sociaux qui constituent ce que l'on appelle le « corps civique ».

Pour ces deux dernières disciplines, vous verrez également que tout au long des modules, nous aborderons pour aujourd'hui et hier, de l'Antiquité à nos jours, les enjeux politiques et géopolitiques de nos sujets d'étude.

Les quatre modules de Première enseignement HGGSP vous emmèneront ainsi aux quatre coins de la planète, dans le temps et l'espace, pour une compréhension plus profonde de nos multiples héritages. Et ce dans l'objectif d'éclairer les enjeux contemporains de cette humanité, aussi mondialisée que diversifiée.

I) LES OBJECTIFS ET ENJEUX GÉNÉRAUX

Au-delà des premières considérations abordées dans l'introduction générale, la spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques (HGGSP) a pour ambition d'offrir à quiconque la suite des clés de lecture du monde contemporain. De nombreux concepts y seront abordés. Il vous sera demandé de les maîtriser, de les questionner, de les confronter dans le cadre d'études de documents et de compositions. Vous apprendrez ainsi, à partir d'une consigne, à produire une argumentation, fruit de réflexion.

Cet enseignement sera l'occasion de rencontrer des œuvres, des discours, des cartes. L'idée sera de vous offrir des outils méthodologiques pour savoir comment les aborder, les questionner, et ainsi éviter contresens et anachronisme (c'est à dire utiliser nos valeurs actuelles pour tenter de comprendre des actes passés).

Quatre modules vous seront proposés :

- *Comprendre un régime politique : la démocratie.* En partant du cadre spatio-temporel de son invention, la Grèce Antique, nous tenterons de comprendre l'évolution de ce régime qui aujourd'hui régit de nombreux États. Son étude nous permettra également d'aborder les situations où l'absence de démocratie est actée.
- *Géopolitique et tensions internationales.* La notion de puissance sera centrale dans ce thème. Comment elle s'est exercée au Moyen Age et comment elle s'exerce aujourd'hui. Quels sont les nouveaux outils de la puissance ?
- *Les enjeux de l'information,* considérée aujourd'hui comme le « 4^{ème} pouvoir ». Comment l'information, par sa production et sa diffusion, s'est développée jusqu'à l'avènement de ce que nous appelons aujourd'hui les *mass medias* ?
- *Les relations Etats-religions.* Incontournables au Moyen Age, chahutées en Occident notamment à partir du siècle des Lumières, quelle place ont pris les croyances dans l'exercice du pouvoir ? Quelles relations entretiennent aujourd'hui le politique et le religieux ici et ailleurs ?

Parmi ces quatre modules se glisseront, en guise de fil rouge, des réflexions autour d'un 5^{ème} thème, transversal et éminemment géographique et géopolitique : les frontières qui constituent au sein du programme d'HGGSP un thème à part entière.

II) LES OBJECTIFS ET ENJEUX DU MODULE

OBJECTIFS

Ce thème a pour objectif d'analyser les ressorts et les caractéristiques de la puissance internationale des États, aussi bien dans leur émergence (étude des fondements de la puissance) que dans leurs dynamiques.

Les deux axes visent à :

- étudier la dynamique des puissances internationales, entre affirmation, domination et déclin
- analyser les formes indirectes de la puissance (langue, nouvelles technologies, voies de communication...).

ENJEUX

Durant cette année, vous serez amené à passer une épreuve en fin d'année, si vous abandonnez cette spécialité en fin de première.

Il existe **un seul type d'épreuve** :

- *La question problématisée.* Elle prend la forme d'une brève consigne et vous offre les axes de réflexions pour construire vos parties.

En plus d'atteindre les objectifs vus ci-dessus, le cours se propose de vous préparer au mieux à ces échéances qui vous attendent et qui participent de la note finale du baccalauréat, et donc de votre réussite à cet examen. Des exercices spécifiques vous préparerons, petit à petit, à acquérir les méthodes pour faire face à chacun de ces sujets.

Analyser les relations entre États et religions

« Quelque chose de religieux dans le respect qu'on rend au Prince, le service de Dieu et le respect pour le roi sont choses unies (...) Aussi Dieu a-t-il mis dans les princes quelque chose de divin. » Jacques Bénigne Bossuet, Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte à Monseigneur le dauphin, 1709.

Pour ceux d'entre nous ayant suivi les cours d'histoire tout au long du cursus scolaire, un tel thème peut faire écho à ce régime bien connu dont le roi français le plus prestigieux est devenu le symbole, Louis XIV, le monarque de droit divin.

L'absolutisme, théorisé par Bossuet comme le laisse entendre la citation en exergue de cette introduction, est le régime qui poussa le plus loin l'alliance du politique et du religieux, le roi étant alors le « lieutenant de Dieu sur Terre », celui qui devant mener son peuple vers le salut. Ainsi, Louis XIV comme ses prédécesseurs depuis Henri IV et comme ses successeurs, voyait sa légitimité politique reposer sur le divin.

Depuis 1905, à contrario de cette monarchie dite « absolue », la France est devenue laïque. La loi de la séparation de l'Église et de l'État acte donc un nouveau type de relation : par l'assurance de la liberté de culte, « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » comme le mentionne l'article 1 de la loi de 1905.

Nous avons donc, à travers l'histoire de France, deux exemples de relation entre l'État et la religion. Cependant, les organisations étatiques diverses ont à travers le temps et l'espace nécessairement entretenus des relations avec ce que l'on nomme les religions, que l'on pourrait définir comme un ensemble de croyances vécues par l'intermédiaire de rites particuliers.

L'étymologie du mot de religion est sujette à caution : issu de « re-ligare », c'est à dire relier, donc relier l'Homme à Dieu ou de « re-legere », c'est à dire relire, ou recueillir à nouveau, donc un mot qui suggérerait l'hésitation. Quant à un État, il peut prendre de multiples formes comme nous avons pu le découvrir tout au long de cet enseignement. Mais dans tous les cas, l'État désigne l'exercice des pouvoirs en vue de produire des lois et de rendre la justice dans le cadre de sociétés humaines territorialisées.

Les pouvoirs qui se sont succédés jusqu'à nos jours et au gré des géopolitiques anciennes ou actuelles ont nécessairement eu à gérer le fait religieux. Soit la religion était un de ses fondements, soit l'État s'est construit contre la religion (comme l'URSS et la Chine de Mao par exemple). Mais, dans tous les cas, État et religion ont dialogué.

IV) ACTIVITÉ INTRODUCTIVE

ACTIVITÉ : relations États, religions et liberté de conscience dans le monde

Document 1. La minorité Druze en Israël

La colère druze a d'abord été discrète. Mais elle est désormais au centre de la polémique née de l'adoption, le 19 Juillet, par le parlement israélien, d'une loi controversée définissant Israël comme « l'État-nation du peuple juif ». [...] Arabophones, pratiquant un islam hétérodoxe, les Druzes sont une minorité bien intégrée en Israël. Ils se sont engagés à servir et à défendre l'intérêt de l'État hébreux dès sa fondation, ce qui leur vaut les critiques régulières de leurs voisins palestiniens. [...] D'habitude discrets, les Druzes n'ont [...] pas tardé à exprimer leur désapprobation après le vote de la Loi fondamentale sur « l'État-nation ». [...] La loi divise les citoyens entre eux car elle ne mentionne pas les minorités non juives en Israël (Druzes, circassiens, Bédouins, ou Arabes israéliens), explique Saleeh Saad, député druze de l'Union sioniste [...]. Nous ne sommes pas contre un État juif, mais nous voulons que les autres minorités puissent y avoir leur place : or, aucun village arabe ou druze n'a été fondée en 70 ans. « Le texte voté prévoit par ailleurs que la langue arabe n'aura plus qu'un statut spécial » et attribue à « l'établissement de communautés juives » en Israël une « valeur nationale » : les minorités arabophones craignent une discrimination désormais institutionnalisée.

Claire Bastier, Le Monde, 6 Août 2018

Document 2. La Chine et le contrôle des religions

Les religions officiellement reconnues (catholicisme, protestantisme, islam, bouddhisme, taoïsme) sont déjà étroitement contrôlées. Elles doivent faire allégeance à des associations « patriotiques » supervisées par l'État. Le pouvoir est particulièrement méfiant à l'égard de l'islam, du christianisme et du bouddhisme tibétain, davantage soumis à une influence externe. [...]

La Chine se dit particulièrement préoccupée par la situation de la province du Xinjiang, où vivent quelque 10 millions d'ouïghours, de confession musulmane. Alors que la région a connu des violences ces dernières années, les autorités s'inquiètent des liens supposés entre séparatistes et groupes djihadistes internationaux, ont déployé de dispositifs ultrasécuritaires et multiplié les initiatives pour réglementer chaque parcelle de la vie des musulmans. Le gouvernement a notamment interdit le port du voile intégral, appelle à dénoncer les « barbes anormales » et décourage l'éducation religieuse pour les enfants et les adolescents ou l'observance du jeûne du ramadan pour les fonctionnaires et les étudiants. [...]

Signe d'une forte défiance envers le christianisme, plus d'un millier de croix surmontant des églises ; essentiellement protestantes, ont été décrochées par le gouvernement, qui les jugeait trop voyantes, ces dernières années. [...] Plusieurs dizaines d'églises non officielles ont été rasées ces dernières années dans le pays.

Cyrille Pluyette, « La Chine renforce encore son contrôle sur les religions, Le Figaro, 1^{er} Février 2018

Document 3. Lina Joy est devenue chrétienne

Le nom de Lina Joy passera sans doute à la postérité en Malaisie [...] pour avoir demandé à la justice de lui reconnaître le droit de changer de religion. Elle testait ainsi les limites de la liberté individuelle dans un pays dont la religion officielle est l'islam, mais qui se veut une nation multiculturelle et multiconfessionnelle, puisque les musulmans n'y sont majoritaires que de peu (55 à 60%). Dans son verdict, rendu mercredi, la Cour fédérale [...] a clairement réservé aux tribunaux islamiques, juridiction parallèle, le droit exclusif de décider si un musulman pouvait quitter l'islam pour une autre religion. Lina Joy est née Azlina Jailani, d'ethnie malaise, dans une famille musulmane, il y a quarante-deux ans. En 1990, elle a commencé à fréquenter une église puis, plus tard, a rencontré un catholique malaisien, d'origine indienne, et a voulu se marier. Elle a donc décidé d'adopter la foi chrétienne et a entamé une procédure pour changer de nom. L'état civil ne lui a fait aucune difficulté sa nouvelle identité, Lina Joy, en 1999 ; mais lorsqu'elle a voulu faire retirer la mention « musulmane » de sa carte d'identité, l'État a exigé un certificat de renonciation délivré par un tribunal islamique. Pas question, s'est insurgée la jeune femme : je suis chrétienne donc je n'ai plus rien à voir avec les tribunaux islamiques, d'autant plus que l'islam n'admet pas l'apostasie. Elle s'est alors tournée vers la justice civile qui, en première instance, puis en appel, et enfin le 30 Mai en cassation, l'a déboutée.

Sophie Kauffmann, « Devenue chrétienne, Lina Joy a tout perdu », Le Monde, 3 Juin 2017

Document 4. L'ONU demande à la France de réviser la loi contre le voile intégral

Pour le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies (ONU), saisi par deux femmes verbalisées en 2011, la loi française de 2010 interdit la dissimulation du visage dans l'espace public « viole » la liberté de religion telle que la définit le pacte international relatif aux droits civils et politiques, dont la France est signataire comme 172 États. [...] Dans un communiqué, le comité reconnaît aux États le droit d'exiger, dans certaines circonstances, que le visage soit visible, notamment dans le cadre de contrôle d'identité. Mais il estime que le caractère de l'interdiction de dissimulation du visage dans l'espace public prévu par la loi de 2010 est « disproportionné ». « Il est d'avis que l'interdiction généralisée du niqab était une mesure trop radicale » qui porte atteinte aux libertés individuelles. Le comité estime en outre que la loi est à l'origine d'une « discrimination croisée basée sur le sexe et la religion » : selon lui, elle « affecte de façon disproportionnée l'auteure en tant que femme musulmane »

Cécile Chambraud, « Une instance de l'ONU demande à la France de réviser sa loi contre le voile intégral », Le Monde, 23 Octobre 2018

Document 5. Clergé chiite et politique en Iran.

Dans la République islamique d'Iran, le plus haut responsable politique et religieux est le guide suprême. La fonction, actuellement occupée par Ali Khamenei, revient nécessairement à un clerc chiite. Le guide suprême est plus puissant que le président de la République.



Remplissez le tableau ci-dessous à l'aide des documents ci-dessous et de recherches personnelles.

Document	Sujet principal/acteurs impliqués	Relations Etats-Religion ? Quel degré de liberté de conscience ?
1		

2		
3		
4		
5		

CORRECTION ACTIVITÉ

Document	Sujet principal/acteurs impliqués	Relations Etats-Religion ? Quel degré de liberté de conscience ?
1	Manifestations contre le Parlement israélien par les Druzes : loi définissant Israël comme l' « État-nation du peuple juif ». Parlement israélien/minorité druzes.	Alors que la Loi fondamentale d'Israël ne mentionne pas de religion d'État, la mention du peuple juif dans une nouvelle loi inquiète : il provoque la peur d'une discrimination contre les non-juifs.
2	État chinois, Ouïghours, minorité musulmane. Méfiance de l'État chinois face aux religions comme le christianisme, l'islam, le bouddhisme	Il s'agit d'une politique de contrôle extrême sur les religions, notamment l'islam car il y a une peur que la religion unisse les ennemis du régime (notamment les indépendantistes Ouïghours).
3	Une femme veut se convertir au christianisme alors qu'elle était musulmane. Elle doit demander l'autorisation du tribunal islamique. Pourtant, il y a des tribunaux civils.	Les tribunaux civils refusent de lui octroyer sa nouvelle religion mais le problème est que l'islam n'admet pas l'apostasie. La liberté de conscience semble donc menacée. L'autorité religieuse domine l'autorité politique.
4	L'ONU, et le comité des droits de l'homme accuse la France de ne pas respecter la liberté de religion par rapport aux lois contre le niqab ou le voile intégral.	La loi civile de l'État refuse la dissimulation du visage dans l'espace public ; cependant, la règle religieuse musulmane la plus rigoriste demande le voile intégral. L'autorité politique outrepassé l'autorité religieuse
5	Le Guide suprême est à la fois plus haut responsable politique et religieux, il domine le président de la République.	La République islamique d'Iran est un État théocratique où le pouvoir est exercé par un religieux. Il existe une minorité protégée en partie mais fortement discriminée.

POUVOIR ET RELIGION : DES LIENS HISTORIQUES TRADITIONNELS



Laïcs ou dotés d'une religion officielle, les pays que nous venons d'aborder offrent la vision d'une pluralité de situations. Parfois en relation conflictuelle, la religion est aussi pour certains États un puissant levier pour asseoir les pouvoirs en place.

Enfin, la plupart du temps, les populations ne se conforment pas à une religion. Celles-ci sont également plurielles et différentes religions cohabitent ou s'opposent au sein du même territoire.

Ainsi, dans quelle mesure État et religion parviennent-ils à nouer un dialogue fructueux ? Comment l'un s'appuie-t-il sur l'autre (et inversement) pour se renforcer, se légitimer ou s'opposer ? Libre, contrôlée ou manipulée, en quoi l'information est une pratique sociale et politique mettant en lumière des enjeux démocratiques ?

OBJECTIFS

- Comprendre des liens historiques traditionnels entre pouvoir et religion
- Découvrir le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir au travers du couronnement de Charlemagne.
- Découvrir pouvoir politique et magistère religieux : le calife et l'empereur byzantin aux IX^{ème}-X^{ème} siècle, approche comparée.

*COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive.
- Se documenter.
- Travailler de manière autonome.



POUVOIR ET RELIGION : DES LIENS HISTORIQUES TRADITIONNELS

Le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir : le couronnement de Charlemagne (800)

Le couronnement de Charlemagne en 800 est considéré comme un moment fondamental dans l'histoire occidentale. Cette date est un jalon, régulièrement mentionné dans les cours d'Histoire. Il s'agit aussi d'un moment fondateur sur lequel s'appuieront ensuite les successeurs royaux, même lointains, qui, malgré les changements de dynastie, se réfèrent à ce moment lors de leur prise de pouvoir. Le pape Léon III et Charlemagne, dans la scène que nous étudierons dans la prochaine activité, représente deux types de pouvoir bien institué : le pouvoir spirituel pour le pape, le pouvoir temporel pour l'empereur :

- Le pouvoir spirituel est exercé par celui qui est à la tête de la chrétienté et qui, par cette charge, est désigné pour conduire l'ensemble des fidèles vers le salut (donc vers le paradis).
- Le pouvoir temporel est celui exercé par les seigneurs : commander, juger, punir pour les plus importants. Le terme de temporel renvoie à l'ici et maintenant, de la vie terrestre, contrairement au spirituel qui se situe sur un autre plan, celui de la vie céleste.

Dans tous les cas, ces deux types de pouvoir sont en constant dialogues, plus ou moins fructueux, plus ou moins opposés. Et il n'est pas interdit de penser que parfois, un individu les concentre, tous les deux, entre ces mains. Au tournant du IX^{ème} siècle, le pape est de ces individus. Au milieu du VIII^{ème} siècle, Pépin le Bref (le père de Charlemagne), permet au pape, alors aux prises avec les Lombards, de réunir sous son pouvoir des territoires que l'on nommera les états pontificaux.

Mais la papauté est dans la seconde moitié du VIII^{ème} siècle encore menacée par le Royaume Lombard, au Nord de l'Italie, et le pape fait appel alors à Charlemagne (773-774) pour l'aider face à ces menaces. De même, à Rome, des aristocrates laïcs veulent peser dans l'élection du pape. Le clergé romain cherche à se libérer de cette emprise et décide, en 769, que l'élection du pape doit revenir exclusivement au corps sacerdotal (aux cardinaux).

En décembre 795, Léon III est élu pape. En 798, des troubles graves éclatent à Rome et le 25 avril 799, le pape est l'objet d'une conjuration : il est attaqué et brutalisé. Léon III s'enfuit et trouve refuge auprès de Charlemagne en Saxe : l'entrevue de Paderborn entre le Roi et le Pape vise une « rénovation » de Rome. Les événements de 799 sont directement à l'origine de la venue de Charles dans la Ville en décembre 800. D'autre part, un autre grand acteur ne doit pas être négligé, l'Empire Romain d'Orient, ou Empire Byzantin, se voulait être le successeur de l'empire romain. Ces habitants appellent d'ailleurs Constantinople encore la « Nouvelle Rome ». Dans ces événements se trouvent les prémisses d'une alliance de circonstance entre pouvoirs spirituel et temporel, en quête de légitimité, pour se renforcer l'un l'autre.





RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Le couronnement de Charlemagne

Doc 1 : Saint-Pierre conférant l'étole au pape Léon III et l'étendard impérial à Charlemagne dans une mosaïque du VIII^{ème} siècle.



Doc 2. Charlemagne, un couronnement romain qui détourne l'Église de l'Orient

Charlemagne à genoux recevant de saint Pierre l'étendard de la ville de Rome. Sur la place Saint-Jean-de-Latran, en face de la basilique pontificale, la mosaïque figurant cette scène, sans être l'originale, illustre l'alliance étroite unissant le roi franc à la papauté. Une relation établie avant lui.

Pour preuve, le futur Charlemagne n'est pas venu à Rome en l'an 800 pour être sacré. Il était déjà depuis le 27 juillet 754, à Saint-Denis, où le pape Étienne II, effectuant le premier voyage d'un pontife au nord des Alpes, était venu sacrer en même temps son père, Pépin le Bref – lui-même déjà sacré en 751 à Soissons par l'évêque – et son frère.

À l'origine de la royauté de droit divin plus tard en France, ce sacre de 754 est « comme une double association de malfaiteurs », commente avec malice l'historien François Bougard (université Paris Ouest Nanterre). D'un côté, il confère une légitimité à Pépin le Bref après son « coup d'État contre les Mérovingiens ». De l'autre, il assure au pape, menacé par les Lombards violemment antis romains, la protection du roi franc.

Ce dernier, ayant reçu le titre de « patrice des Romains », doit désormais secourir une Église dont la protection ne peut plus être assurée par l'empire romain d'Orient. En 756, Pépin délivre ainsi Rome assiégée mais remet à Étienne II ses conquêtes territoriales en Italie, au lieu de les restituer en droit à Byzance.

Cette donation marque la création des États pontificaux, dont l'actuelle Cité du Vatican est la lointaine expression. Forte du soutien franc, la papauté se détache plus encore de Byzance, creusant une durable césure Est-Ouest en Europe.

Charlemagne accentue ce clivage par son couronnement dans la basilique Saint-Pierre des mains du pape Léon III, au petit matin du jour de Noël 800. Le voici désormais empereur régnant sur plusieurs peuples. « C'est une façon de mettre un titre en accord avec la réalité politique », analyse François Bougard, reconnaissant que cette affirmation « entraîne douze années de tensions avec l'empire byzantin », qui se déclarait seul héritier légal de l'empire romain déchu en Occident.

Dépendance byzantine, Rome ne l'était en pratique plus. « Le couronnement est un camouflet à Byzance, confirme Philippe Depreux, professeur à l'université de Hambourg, et une aubaine politique pour Charlemagne. » Que d'autres imiteront après lui, jusqu'à Napoléon.

Pourtant, le roi des Francs, bien que « patrice des Romains » par son père mais prudent malgré tout face à Byzance, hésite à faire un nouveau voyage en Italie. Agressé en 799 à la suite d'hostilités entre fractions aristocratiques, Léon III est un pape menacé de mort par la noblesse romaine et par les Lombards, auxquels Charles s'était auparavant lié par un mariage avec la fille du roi lombard. Il inflige au pape un long voyage jusqu'à Paderborn en Saxe (Allemagne actuelle) pour qu'il sollicite son aide militaire.

Lorsqu'il arrive enfin à Rome, le roi franc fait d'abord examiner la situation de Léon III, qu'il fait jurer, par serment purgatoire, de ne pas être coupable des méfaits dont on l'accuse, avant de le rétablir dans sa dignité. C'est à ces conditions, dans un climat tendu, qu'est accompli le couronnement donnant à Charlemagne son titre impérial, tel un César.

Ces considérations politiques ne doivent toutefois pas cacher un souci religieux marqué. Le « très pieux Auguste », selon l'acclamation à son couronnement, agit en pasteur. « Charlemagne est réellement chrétien et estime son devoir de mener les fidèles à leur salut par une évangélisation en profondeur », explique François Bougard, le décrivant soucieux « de la formation du clergé, que les chrétiens connaissent leurs prières et ce qu'elles signifient ».

Il cherche à gagner de nouvelles âmes à la foi. Ses conquérants laissent place aux missionnaires. « Redevable devant Dieu du salut de son peuple, il mène une politique missionnaire avec une pression pour que tout le monde soit chrétien », poursuit Philippe Depreux. [...Mais, à son protecteur autoritaire et entreprenant, l'Église romaine, sans reconnaître sa canonisation, sait encore rendre hommage. Dans l'actuelle basilique Saint-Pierre, Charlemagne fait jeu égal avec Constantin. Les statues équestres des deux empereurs chrétiens occupent chacune un bout du narthex. Celle de Charlemagne est une œuvre de Cornacchini du début du XVIII^{ème} siècle. Et le long corridor reliant la colonnade du Bernin à la basilique s'appelle « bras Charlemagne ».

www.la-croix.com, 16/07/14

Doc 3. Le couronnement de Charlemagne vu par les historiens

Le couronnement de Charlemagne finalise son désir de mise en ordre de la société. Pour les carolingiens, la fonction royale doit exercer une mission divine : le roi des Francs doit intervenir dans tout ce qui concerne le rapport entre Dieu et les Hommes.

« La dignité royale, que vous a octroyée notre Seigneur Jésus-Christ, vous désigne comme recteur du peuple chrétien, supérieur aux deux dignités précédentes - la papauté et l'empire d'Orient », écrit en 799 le principal conseiller de Charlemagne, Alcuin. Celui-ci le compare à Constantin, l'homme qui a fait de l'Empire romain un empire chrétien au début du IV^{ème} siècle : en quelque sorte, Constantin est un modèle indépassable.

La fonction papale était de moins en moins considérée à la fin du VIII^{ème} siècle, d'autant plus que le pape Léon III, controversé, fut victime d'une tentative de renversement et se réfugia dans une ville du Saint-Empire, Paderborn. Le roi des Francs s'érige alors en protecteur de la cause pontificale. Le 23 Novembre 800, Charlemagne entra dans Rome à la manière d'un empereur romain pour régler cette affaire. Ce qu'il fait le 23 décembre quand, lors d'une grande assemblée romano-franque, le pape témoigne de son innocence face à celui qui préside, Charlemagne. Encore aujourd'hui, la question reste débattue : le couronnement vient-il du pape ou du roi ? Qui avait la prééminence sur l'autre ? Les annales de Lorsch, les annales royales et le Liber Pontificalis (texte émanant du pape) sont trois sources contemporaines de l'événement. Voici ce qu'on lit dans les annales de Lorsch : « Il parut au successeur des apôtres et à tous les saints pères présents au concile ainsi qu'au reste du peuple chrétien qu'il convenait de donner le nom d'empereur au roi des Francs Charles, lui qui tenait en son pouvoir la ville de Rome, où les Césars avaient toujours résidé ». Une lecture qui met donc en avant l'aspect politique et symbolique du couronnement. Pour les Annales royales, la vision carolingienne prime. Charlemagne aurait été pris par surprise : « Alors que le roi [...] se levait, le pape Léon posa une couronne sur sa tête, et tout le peuple romain l'acclama. » Ensuite, le texte explique que le pape s'agenouilla devant l'empereur. C'est ce passage que notre dernière ressource se garde bien d'évoquer, évitant ainsi la mise en scène de l'humiliation du pape. Nous pouvons imaginer que la réalité des faits se trouvent aux confins de ces trois versions. Nouvellement chargé de ce titre de « Charles, empereur auguste, gouvernant l'Empire romain, roi des Francs ».

1. Pourquoi le sacre de 754 est vu comme « une association de malfaiteurs » ?

2. Pourquoi le sacre de Charlemagne à Rome est vu comme un camouflet à Byzance ? Quel bénéfice politique en tire Charlemagne ?

3. Montrez que Charlemagne fait « payer » son aide au pape.

4. En « bon » chrétien, à quel devoir s'astreint Charlemagne ?

5. A qui Alcuin compare Charlemagne ? En quoi est-ce glorieux ?

6. Montrez les différences de version entre les annales de Lorsch et les Annales royales.

7. Par quels éléments voit-on que l'héritage de l'empire romain est encore un puissant vecteur de puissance et de légitimité ?

1. Chacun des deux protagonistes, Pépin le Bref et le pape, tire avantage de cette situation. Pépin pour asseoir sa légitimité, le pape gagne un allié contre les lombards.
2. Par le sacre, la papauté offre à Charlemagne le titre de seul héritier de l'empire Romain alors que Byzance, ou Constantinople, est l'empire romain d'Orient, fondée par l'empereur Constantin. Charlemagne (ou Carolus Magnus) y gagne le titre d'empereur, de « très pieux Auguste » en référence au premier empereur Romain (Auguste, 27 avant JC-14 après JC)
3. Dans un premier temps, il lui « inflige » un long voyage jusqu'à Paderborn en Allemagne actuelle, puis il lui demande en quelque sorte patte blanche en lui faisant jurer un serment d'être pas coupable des méfaits dont on l'accuse.
4. Après ses conquêtes, il envoie des missionnaires pour évangéliser les peuples non-chrétiens et se fait un devoir d'emmener son peuple vers le salut.
5. Alcuin compare Charlemagne à Constantin, empereur Romain du début du IV^{ème} siècle qui se convertit après un rêve, reçu le baptême et fonda une nouvelle Rome à Byzance.
6. Les Annales de Lorsch appuient sur l'aspect politique des choses. Le sacre irait de soi puisque Charlemagne tient Rome politiquement, en son pouvoir. Les Annales Royales insistent sur le côté un peu mythique de la surprise : Charlemagne n'aurait pas couru après ce titre, c'est le pape qui en est le seul décideur et son geste est acclamé par le peuple.
7. Le titre d'Auguste est encore, 8 siècles plus tard, un titre éminemment prestigieux. (Auguste signifie « béni des Dieux »). L'empire romain, pourtant terminé depuis quatre siècles, est encore explicitement nommé. Enfin, on parle toujours de César, titre qu'avait pris Auguste, ayant été adopté par Jules César avant son assassinat en 44 avant JC.

Le couronnement de Charlemagne montre bien l'articulation nécessaire entre pouvoir temporel et spirituel. Si ces deux pouvoirs agissent en bonne entente, ils peuvent s'entraider, se conforter, se légitimer l'un l'autre. Ils peuvent aussi s'opposer, à l'instar de l'empire byzantin et de la papauté.



POUR ALLER PLUS LOIN

Podcast En quête d'école de l'Institut français de l'éducation

Episode 1- Qui a eu cette idée folle ?

C'est ce sacré Charlemagne... Alors oui, France Gall a beaucoup de qualités, mais malheureusement il faut un peu nuancer cette histoire d'invention de l'école par Charlemagne, parce que des écoles on en retrouve bien avant 800, dès l'Égypte antique, et après dans les empires romains et grecs, donc non Charlemagne n'a pas inventé l'école. Mais par contre c'est vrai qu'il lance une grande politique éducative à un moment où le niveau d'éducation dans l'Empire est très bas, Même les prêtres écrivent mal, ils recopient la Bible avec des fautes et ils font des erreurs quand ils disent la messe en latin...

<http://ife.ens-lyon.fr/kadekol/en-quete-decole/episode-1>

Détenir les deux pouvoirs est source d'un pouvoir encore plus grand. L'empire Romain d'Orient, héritier de l'empire Romain, fondé par Constantin au début du IV^{ème} siècle, a vu se succéder à sa tête empereurs et impératrices qui ont su allier les deux. Quant aux tenants de cette nouvelle religion qui naquit au VII^{ème} siècle dans la péninsule arabe, l'Islam, les califes, successeurs du prophète, allient aussi ces deux dimensions du pouvoir.



POUVOIR ET RELIGION : DES LIENS HISTORIQUES TRADITIONNELS

Pouvoir politique et magistère religieux : le calife et l'empereur byzantin aux IX^{ème}-X^{ème} siècle - approche comparée

Au VII^{ème} siècle, dans la péninsule Arabique, Mahomet reçoit la révélation en 611. L'Hégire, son voyage de Médine à La Mecque, marque la naissance d'un chef politique et religieux qui saura lever une armée pour reprendre la Mecque en 630. A sa mort, en 632, sa succession est déjà marqué par des dissensions. Ses successeurs se disputeront le titre de Calife.



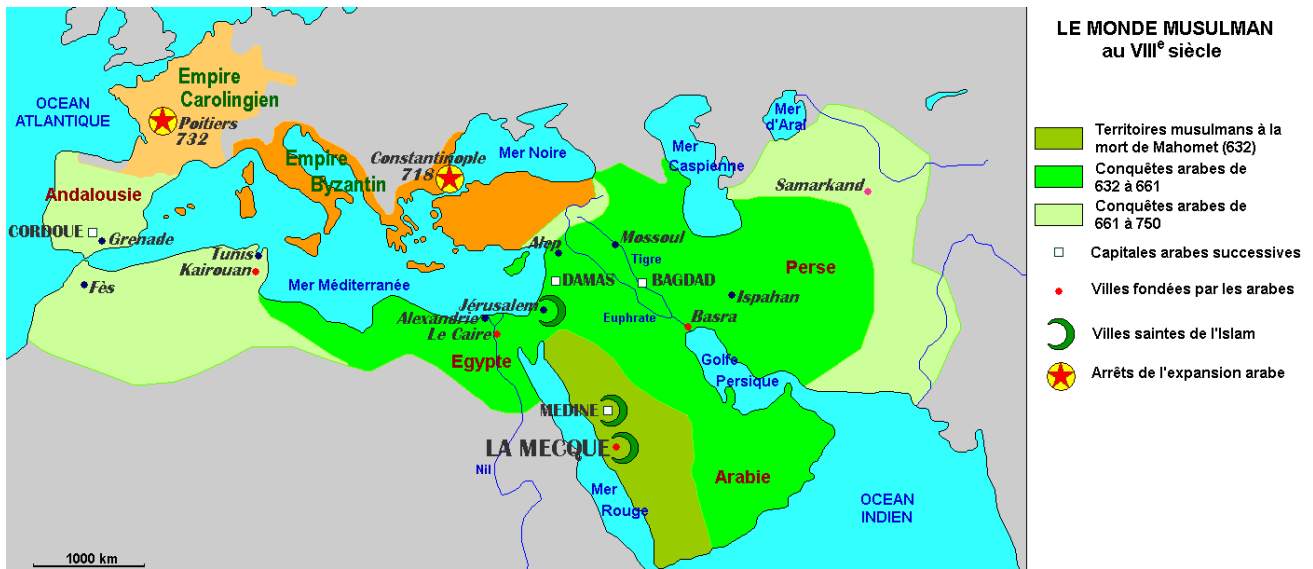
POUR ALLER PLUS LOIN

Quand l'histoire fait dates –de l'historien Patrick Boucheron

Episode 24 septembre 622 : L'an 1 de l'Islam

Patrick Boucheron revisite l'histoire à travers le prisme des grandes dates... En 622 de notre ère, Mahomet fuit La Mecque et rejoint ses partisans à Médine. Cet épisode dans sa vie, l'hégire, marque le début d'un temps nouveau : c'est l'an 1 de l'islam. Moins d'un siècle plus tard, cette nouvelle spiritualité a conquis un vaste empire ayant adopté ce calendrier. Mais que sait-on réellement de la naissance de l'islam ?

[A voir en replay ou en DVD](#)



L'Empire Byzantin quant à lui, aussi appelé Empire Romain d'Orient, fut fondé par l'empereur Constantin au IV^{ème} siècle et est l'héritier et le prolongement de l'Empire Romain d'Occident dont les invasions barbares ont eu raison au V^{ème} siècle (476, chute de Rome). Les IX^{ème} et le X^{ème} siècle marquent à la fois l'apogée de la puissance byzantine caractérisée par l'affermissement du pouvoir impérial et celle de la puissance arabo-musulmane incarnée par les Califes Abbassides de Bagdad.

Au VII^{ème} siècle, plus à l'Est, dans la péninsule Arabique, Mahomet reçoit la révélation en 611. L'Hégire, son voyage de Médine à La Mecque, marque la naissance d'un chef politique et religieux qui saura lever une armée pour reprendre la Mecque en 630. A sa mort, en 632, sa succession est déjà marquée par des dissensions. Ses successeurs se disputeront le titre de Calife.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

Empire Byzantin et Califats : l'alliance des pouvoirs temporels et spirituels

Avant d'attaquer cette activité, il convient de nous remettre au clair avec le vocabulaire. Ce thème n'étant pas le plus simple, des points seront faits tout au long du module. Comme nous l'avons expliqué auparavant, les pouvoirs temporels et spirituels peuvent être définis comme suit :

- À l'Église est reconnu un pouvoir spirituel exercé sur les âmes, dont l'objectif est d'offrir à tout un chacun la voie du salut.
- Aux souverains et aux pouvoirs civils est reconnu le pouvoir temporel, restreint aux affaires humaines et à l'ordre social, et exercé sur les corps et sur les biens.
- Ces deux types de pouvoir peuvent s'imbriquer. Certaines autorités religieuses exercent des pouvoirs temporels, certaines autorités politiques versent dans le spirituel. Ce qui est le cas notamment dans l'empire Byzantin et les califats.



L'impératrice Irène sur une mosaïque de la Basilique Sainte Sophie

Irène l'Athénienne est une impératrice byzantine, née vers 752 à Athènes et morte le 9 août 803 sur l'île de Lesbos. Elle règne en tant que régente pour le compte de son fils de 780 à 790 puis en tant qu'impératrice régnante de 797 à 802. Elle est la première femme de l'histoire à régner en tant que basileus.



Le calife Al-Ma'mun envoyant une ambassade à l'empereur Théophile

Fils aîné du calife Hârûn al-Rachîd, né en 786 à Bagdad et mort à Tarse en 833, al-Ma'mûn fut un calife abbasside menant une politique culturelle et religieuse très intense tout au long de son règne (813-833). Arrivé difficilement sur le trône, il tente ainsi d'imposer certaines visées politiques et religieuses pour renforcer le pouvoir califal. Tentatives qui ne sont pas sans susciter quelques oppositions du côté des oulémas... Le règne d'al-Ma'mûn s'avère ainsi être un tournant dans l'histoire du califat abbasside, dans le rapport qu'entretient le calife avec les oulémas, et dans le rôle que ces derniers peuvent envisager.

Doc 1. Une usurpation : Nicéphore détrône Irène, le 31 Octobre 802

Théophane, fils d'un haut fonctionnaire, devenu moine à vingt ans vers 780, mort en 818, est le chroniqueur le plus célèbre de l' Empire byzantin

Dans la quatrième heure de la nuit, le patrice Nicéphore [...] usurpa l'Empire en détrônant la très pieuse Irène avec le consentement de Dieu. Ils entourèrent de gardes le palais du quartier d'Eleuthère où se trouvait Irène. A l'aube, ils la firent amener et l'enfermèrent dans le Grand Palais. Alors, ils se rendirent à la Grande Église pour faire couronner cet homme criminel. Tout le peuple de la ville se rassembla, A Nicéphore qui rend visite à sa prisonnière, Irène répond : « Je crois que c'est Dieu qui m'a élevée, d'orpheline que j'étais, vers le pouvoir, et qui m'a fait monter sur le trône tout indigne que j'en étais, je n'impute ma chute qu'à moi seule et à mes péchés. [...]. Quant à ta promotion, c'est Dieu que j'en considère comme l'instigateur, car je crois que rien ne peut se faire sans sa volonté. [...] Dieu par qui règnent les empereurs et par qui s'établissent les dominations sur la terre. Et maintenant je vois en toi le pieux élu de Dieu, et je me prosterne devant toi comme devant l'Empereur. »

Théophane, Chronographie

Doc 2. Le rôle du cérémonial de cour dans l'empire byzantin

« La Cour est un somptueux mystère, dans lequel l'empereur s'efforce de jouer le rôle du Christ, accueillant douze convives à table [...], lavant à certaines occasions les pieds des pauvres soigneusement choisis. La réception des hôtes « étrangers » illustre parfaitement cette conception d'un pouvoir impérial chrétien qui se veut universel. Après une longue attente et la traversée de couloirs interminables, l'ambassadeur forcé par les gardes se présente devant l'empereur. Comme les sujets, il doit, en signe de vénération de la personne impériale, s'allonger de tout son long devant elle : c'est la proskynèse. Après quoi, il peut se relever. Le spectacle qui s'offre à lui est saisissant : le trône de l'empereur s'élève sous l'effet d'une machinerie, tandis que des automates font s'agiter des lions, des griffons et des oiseaux d'or [...]. Sans doute le visiteur en perd-il la parole mais, de toute façon, il n'a pas le droit de parler à l'empereur, qui ne s'adresse à lui que par un intermédiaire [appelé logothète]. »

Michel KAPLAN, Tout l'or de Byzance, Éditions Gallimard

Doc 3. Le calife Al Ma'mûn tente de contrôler les Oulémas par la Mihna

En 833, le calife al-Ma'mûn (813-833) lance la Mihna (Inquisition), un tribunal chargé de contrôler les croyances des cadis (juges chargés dans les centres urbains d'appliquer la loi coranique aux musulmans) et des oulémas (docteurs en sciences religieuses).

« Dieu est en droit d’attendre des imams et califes des musulmans qu’ils s’efforcent de maintenir solidement la religion qu’Il leur a demandé de conserver, l’héritage de la prophétie qu’Il leur a légué et la science qu’Il leur a remise en dépôt ; Il est en droit d’attendre qu’ils fassent régner la vérité parmi les sujets et qu’ils s’empressent d’obéir à Dieu en ce qui les concerne. À Dieu, le Commandeur des croyants demande de l’aider à persévérer fermement dans la voie droite et à pratiquer la justice dans la fonction que Dieu, dans Sa clémence et sa bonté, lui a confiée sur ses sujets. [...] Réunis donc les cadis qui se trouvent sous ta juridiction ; fais-leur lecture de la lettre que le Prince des croyants t’envoie et commence à examiner leurs croyances et à découvrir leurs convictions sur cette création et production de Dieu qu’est le Coran.

Fais-leur savoir que le Prince des croyants ne recourt, pour l’assister dans sa fonction, ni ne se fie, pour s’occuper des sujets selon la charge que Dieu lui a remise et demandé de conserver, à ceux dont on n’a pas établi la valeur en matière de religion, la sincérité de la croyance et la conviction sincère dans l’unicité. [...] Écris au Prince des croyants ce que tu auras appris au sujet des cadis de ta juridiction, ceux que tu auras fait interroger et qui auront reçu tes ordres. Contrôle-les par la suite et surveille leurs actes, afin que les prescriptions de Dieu ne soient exécutées qu’à l’aide du témoignage de gens qui possèdent une vue éclairée sur la religion et qui ont une conception sincère de l’unicité divine. Écris alors au Prince des croyants ce qu’il en est. »

Lettre du calife al-Ma’mûn au préfet de police de Bagdad, Is’hâq bin Ibrâhîm, au moment de la Mihna (833), dans Al-Tabarî, Histoire des prophètes et des rois, III, p. 1112-1116, traduit de l’arabe par D.

Doc 4. Chronique anonyme de Abd-al Rahman III dans Al-Andalus

Cette année-là, al-Nâsir ordonna que, désormais, dans les lettres qu’on lui adresserait et dans les sermons que l’invoqueraient, on lui donnerait le titre de « prince des croyants » parce qu’il était digne de ce titre qui était en réalité le sien. Il se vêtit alors du titre comme d’une tunique appropriée à sa dignité et à son héritage [lacune du texte]. C’est en ce sens que furent envoyées, le samedi 2 du mois de dhû l-hijja de cette année [17 janvier 929], des lettres aux gouverneurs de ses différentes provinces, lettres toutes faites sur le même modèle, j’ai ici la copie d’une de ses lettres :

« Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux. Que la bénédiction de Dieu soit sur notre prophète Muhammad. Nous sommes le plus digne de revendiquer notre bon droit et celui qui mérite le plus de compléter notre fortune et de se parer des faveurs dont le Très haut nous a investi ; c’est la raison pour laquelle Dieu nous a accordé ce privilège, nous a montré sa préférence, a élevé notre autorité jusqu’à ce titre. [...] En conséquence, nous avons décidé que l’on nous appellerait prince des croyants et que dans les lettres, tant celles que nous expédierons que celles que nous recevrons, on nous donnerait ledit titre. Celui qui l’utilise en dehors de nous se l’approprie indûment ; c’est un imposteur qui s’arroge un titre qu’il ne mérite pas de porter [...] ».

En conséquence et conformément à ces ordres, le prédicateur de Cordoue commença à prononcer l’invocation au nom d’al-Nâsir, lui donnant le titre de prince des croyants, le premier jour de dhû l-hijja de cette année (16 Janvier 929). Ce fut le premier sermon dans lequel ce titre fut donné, titre qu’al-Nâsir porta désormais avec plus de droit que ceux qui se l’étaient attribué indûment ; titre que ses descendants continuèrent à porter.

Chronique anonyme de Abd-al Rahman III dans Al-Andalus, Anthologie, Paris, Flammarion

1. Doc 1. Quel fait politique relate Théophane ?

.....

.....

2. Doc 1. Comment Irène explique et accepte son sort ?

.....

3. Doc 1. Selon vous, de Nicéphore ou d'Irène, vers qui vont les faveurs de Théophane ? Qu'est-ce qui montre qu'il accepte le dénouement de cet événement ?

4. Doc 2. Montrez la magnificence du cérémonial de la cour byzantine. En quoi l'empereur / l'impératrice est vue comme plus qu'humain ?

5. Doc 3. Comment se nomme Al Ma'mûn dans sa lettre (deux éléments) ?

6. Doc 3. Qui est chargé de contrôler les Oulémas et les Cadis ? Quel est l'objectif d'Al Ma'mûn selon vous ?

7. Doc 4. Quelle décision prend le calife de Cordoue ? Selon quelle justification ?

8. Question de synthèse. Selon les documents et vos réponses, montrez en quoi unifier pouvoir temporel et pouvoir spirituel renforce encore la légitimité du pouvoir.

A large rectangular area with rounded corners, containing 25 horizontal dashed lines for writing.

1. Théophane relate l'usurpation réalisée par Nicéphore sur l'impératrice Irène. Aujourd'hui, nous parlerions d'un coup d'État par Nicéphore.
2. Irène semble accepter son sort. Elle estime que si Nicéphore l'a déposé, c'est que Dieu en a voulu ainsi. Tout comme c'est Dieu qui l'a élevé jusqu'à la dignité d'impératrice et que cela ne sert à rien de s'élever contre la volonté divine.
3. Théophane semble partisan de l'impératrice. Il parle de Nicéphore comme d'un « homme criminel » et qualifie Irène de « très pieuse ». Cependant, il accepte le changement car il parle de « consentement de Dieu ».
4. La cour rejoue la cène, le dernier repas du Christ avec douze convives à table. Face à l'empereur ou l'impératrice, la proskynèse est de mise. Bien plus que de poser le genou à terre, il faut s'allonger totalement. A l'aide d'une machinerie complexe, le trône s'élève au centre d'automates de lions ou d'oiseau d'or. Les visiteurs ne peuvent s'adresser directement à l'empereur. Ils doivent impérativement passer par un logothète.
5. Al-Ma'mûn se nomme lui-même « commandeur des croyants » ou « prince des croyants ».
6. Le préfet de police de Bagdad est chargé de contrôler les oulémas et les cadis. Pour Al-Ma'mûn, l'objectif est que les « prescriptions de Dieu » soit appliqué au mieux. Mais il s'agit surtout d'éviter les dérives et de contrôler au mieux la population et le clergé, d'éviter les révoltes...
7. Le calife de Cordoue prend la décision de se faire nommer « Prince des croyants ». Tout simplement, il estime être le seul digne de ce titre et de cette charge.
8. La légitimité est la condition essentielle pour exercer le pouvoir. Elle pourrait se définir comme l'acceptation de l'ensemble d'une population à ce qu'un individu ou un groupe dispose de la capacité à produire les lois, les appliquer et rendre la justice. Ces capacités désignent ce que l'on englobe sous le vocable de pouvoir temporel.

Le Moyen-Age est marqué par la féodalité en Occident, l'empire Byzantin en Orient et le développement de la civilisation arabo-musulmane en Asie mineure et sur le pourtour méditerranéen. Les pouvoirs en place sont plus ou moins puissants, mais tous en quête de légitimité. L'empire Byzantin cultive son héritage romain, les califes se disputent la place de « prince des croyants », l'Occident se voit unifier sous le règne de Charlemagne mais sa succession morcelle le territoire, ouvrant une longue instabilité.

Au Moyen-Age, autre caractéristique spécifique, tous les habitants sont croyants. L'athéisme n'étant pas pensé, les religions sont des éléments d'identité forts et la quête du salut au cœur des préoccupations quotidiennes. Cela donne une force indéniable à ceux qui détiennent le pouvoir spirituel, la papauté ou les oulémas.

Les différents pouvoirs en place ne peuvent faire sans la religion. Alors, s'il faut faire avec, autant en être les dépositaires. Charlemagne soumet le pape Léon III, se fait sacrer, et par ce sacre, s'engage à mener son peuple vers le salut. Les différents rois qui lui succéderont n'auront de cesse de chercher à rejouer cet événement de l'an 800 pour en tirer puissance et bénéfice. Les califes, quant à eux, en tant que successeurs de Muhammad, sont un modèle d'alliance des pouvoirs spirituel et temporel. A Byzance, empereurs et impératrices ont la main sur le patriarche de Constantinople et ont développé un rituel de cours digne d'être divins. Enfin, les papes cherchent également à allier pouvoirs spirituels et temporels. Ces derniers disposent des deux types de pouvoirs en régnant eux-mêmes sur les États pontificaux dont l'héritage se nomme le Vatican. Aujourd'hui encore, le pape règne sur la communauté catholique et est à la tête de ce micro-état.



L'ESSENTIEL

- Charlemagne, Irène ou le calife Al Ma'mûn, chacun avait compris la puissance qu'il retirait en maîtrisant à la fois pouvoir temporel et pouvoir spirituel.
- Charlemagne a su manœuvrer habilement la papauté pour arriver à ses fins et faire du pape Léon III son obligé, en quelque sorte.
- Pour les empereurs/impératrices et califes, l'association de ces deux types de pouvoir était inhérente à leur organisation politique.
- Les empereurs/impératrices byzantines ont su avoir la main sur le patriarche de Constantinople.
- Quant aux califes, le titre qu'il suggère, successeur de Muhammad, font d'eux des souverains à la fois temporel et spirituel.



POUR ALLER PLUS LOIN

Les oubliettes du temps – France Inter

Episode : 24 janvier 1075 : début de la querelle des Investitures

Allier pouvoir temporel et spirituel est une sorte de Graal au Moyen-Age, période où l'athéisme n'est pas encore imaginé et où tout le monde croit. Nous venons de voir à travers les exemples byzantins et arabo-musulmans que le temporel avait pris le pas sur le spirituel. Mais, au XI^{ème} siècle, dans ce que l'on appelle l'Occident féodal, la papauté ne s'en laisse pas compter. En 1075, débute ce que l'on nommera par la suite la « Querelles des investitures ». Le podcast proposé dans cette rubrique explique clairement ce que fut cet épisode.

A écouter sur le site de France Inter

www.franceinter.fr/emissions/les-oubliettes-du-temps/les-oubliettes-du-temps-24-janvier-2013

Le Moyen-Age reste dans l'histoire comme un âge d'or des religions. En effet, l'athéisme n'est pas encore imaginé et tout le monde croit, à sa façon. Certaines confessions ont su s'organiser en institutions puissantes, contrôlant territoires et consciences. Ceux qui ne rentrent pas dans le cadre développe d'autres rites, d'autres croyances que les institutions puissantes qualifient d'hérésies.

A partir du XVIII^{ème} siècle, nous constatons un affaiblissement du sentiment religieux par, principalement, les idées des Lumières en Occident et l'avancée de la science qui met à mal les dogmes religieux.

Les sociétés, en avançant sur le chemin de la connaissance de l'Humanité, de son histoire lointaine et de notre environnement terrestre et cosmique, se sécularise. La sécularisation des sociétés fera ainsi l'objet de notre seconde partie.



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**

